

Prise en charge de l'insuffisants cardiaques ou atteints d'une BPCO

Objectifs :

Actualiser leurs connaissances relatives à l'insuffisance cardiaque ou à la bronchopneumopathie obstructive
Identifier les stratégies thérapeutiques recommandées, y compris les règles hygiéno diététiques
S'approprier les éléments de surveillance clinique et biologique.
Savoir éduquer le patient et son entourage pour une meilleure observance de son programme thérapeutique, médicamenteux et non médicamenteux.
Connaitre l'article 5 ter du chapitre II des soins spécialisés (titre XVI de la NGAP)
Articuler son intervention avec les autres professionnels de la prise en charge dans le cadre du retour à domicile après hospitalisation.

Public concerné :

Prérequis : Infirmière Diplômé d'Etat (IDE)

Intervenant(s) :

2 à 3 ans d'expérience mini dans le domaine. Et professionnels en poste dans le domaine enseigné

Moyens pédagogiques et techniques :

Formation action, Heuristique, étude de cas, participative.

Durée de la formation : 14 heures.

Nombre de participants maximum : 20 stagiaires.

Programme :**1ère DEMI-JOURNEE**

- Physio-patho-épidémiologie de l'insuffisance cardiaque
- Physio-patho-épidémiologie de la BPCO
- Prise en charge de l'IC chronique et aigüe

2ème DEMI-JOURNEE

- Etude de cas
- Les décompensations, les comorbidités
- Evaluation de la dyspnée et des critères de gravité
- Les différents traitements pour les 2 pathologies
- Éducation du patient et de son entourage

3ème DEMI-JOURNEE

- Etude de cas sur la mise en oeuvre et respect d'un protocole de soins
- La surveillance infirmière
- Nutrition, hydratation, hygiène de vie

4ème DEMI-JOURNEE

- Le dossier post hospitalisation
- Dossier de soins infirmiers : élaboration, mise à jour, coordination avec les autres professionnels de santé, confidentialité
- L'article 5 Ter du titre XVI
- Recommandations HAS

Effectif : de 6 à 20 Personnes

Modalités d'évaluation des acquis :

- Questionnaires avant formation
- QCM

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Modalités et délai d'accès

Inscription possible 48h avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : Nouveauté 2026

Conditions tarifaires : nous consulter